



Union Régionale Solidaires  
1 rue Zénaïde Fleuriot  
22 000 Saint Brieuc  
Tél : 02 96 33 50 89 - 06 80 95 85 17  
[solidaires-bretagne@orange.fr](mailto:solidaires-bretagne@orange.fr)



## Communiqué de presse

**Rassemblement pour soutenir  
Pascal BRIGANT et Claude LE GUYADER  
ex-salariés de Nutréo-Triskalia**

**mardi 30 janvier 2018  
à 9h devant la Cour d'Appel  
Parlement de Bretagne  
RENNES**

Pascal BRIGANT et Claude LE GUYADER se battent maintenant depuis plus de sept ans pour **faire reconnaître leurs maladies professionnelles**. Salariés de la coopérative Nutréo-Triskalia de Plouisy (22), ils ont été comme plusieurs de leurs collègues de travail gravement intoxiqués par des pesticides et souffrent aujourd'hui d'une maladie très invalidante **l'hypersensibilité aux produits chimiques multiples**. (M.C.S en anglais).

La coopérative Triskalia, qui les a licenciés, continue à nier ses responsabilités malgré ses nombreuses condamnations devant les Tribunaux : par le Tass de Saint Brieuc pour faute inexcusable de l'employeur le 11 septembre 2014 ; par ce même Tribunal, reconnaissance du suicide d'un salarié en accident du travail le 3 septembre 2015 ; par les prud'hommes de Lorient, pour licenciements sans cause réelle et sérieuse le 15 décembre 2017.

La Mutualité Sociale Agricole (MSA), quant à elle, n'a eu de cesse de multiplier les obstacles au-delà de l'entendement, pour empêcher les victimes de faire reconnaître leurs maladies professionnelles et pour minimiser les préjudices qu'ils ont subis.

Déjà, le 1<sup>er</sup> avril 2015 la Cour d'Appel de Rennes avait demandé une externalisation de l'expertise médicale de Pascal BRIGANT et Claude LE GUYADER à Paris. Cette expertise a finalement confirmé le diagnostic fait par le Professeur BELPOMME dès mars 2012, mais la MSA a contesté cet avis favorable et demandé que le Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP) soit saisi et se prononce sur l'origine de l'hypersensibilité aux produits chimiques dont sont aujourd'hui atteints Pascal et Claude. Après un délai anormalement long, ce Comité a finalement rendu un avis négatif et obligé par trois fois la Cour d'Appel à reporter son audience. Le 7 septembre 2017 la Cour D'Appel décidait de demander l'avis d'un autre CRRMP, celui de Normandie.

Le mardi 30 janvier 2018 prochain, la Cour d'Appel va, nous l'espérons, pouvoir enfin se prononcer. **L'audience se tiendra à partir de 9h15 au Parlement de Bretagne à RENNES**. Pascal BRIGANT et Claude LE GUYADER seront une nouvelle fois défendus par leur avocat, Maître François LAFFORGUE.

L'Union Régionale Solidaires de Bretagne, Solidaires Industrie, le Collectif de soutien aux victimes des pesticides l'Ouest, Phyto-Victimes, le Comité de soutien aux victimes des pesticides de Triskalia vous invitent tous à venir très nombreux les soutenir et demander avec force que justice leur soit enfin rendue

Saint Brieuc le 24 janvier 2018

### Contacts :

Serge Le Quéau : U.R Solidaires de Bretagne : 06 80 95 85 17

Michel Besnard : Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest - 06 73 19 56 07

René Louail : Comité de soutien aux victimes des pesticides de Triskalia - 06 72 84 87 92